



POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE 2030

BILAN SYNTHÈSE 2019-2020

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la politique de mobilité durable et de l'électrification et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le [site Web du Ministère](http://www.transports.gouv.qc.ca) à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le [site Web du Ministère](http://www.transports.gouv.qc.ca) au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Direction des communications

Ministère des Transports

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4.010

Montréal (Québec) H2Z 1W7

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2020

ISBN 978-2-550-88119-3 (PDF)

ISBN 978-2-550-88118-6 (Imprimé)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

1. BILAN SYNTHÈSE 2019-2020 DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

1.1 Contexte

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a lancé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD) accompagnée d'un premier plan d'action quinquennal. La PMD confirme la volonté du gouvernement d'appuyer les changements vers une mobilité plus durable et de maintenir sa position de leader en la matière.

Ce document présente le bilan synthèse de la réalisation des actions prévues au Plan d'action de la PMD et à ses cadres d'intervention en 2019-2020. Il rend aussi compte de l'état d'avancement de l'implantation des mesures et du degré d'atteinte actuel des dix grandes cibles inscrites à la PMD.

1.2 Méthodologie

Les cibles de réalisation des mesures de la PMD sont basées sur les cibles des 181 actions inscrites au Plan d'action de la PMD et dans les cadres d'intervention rendus publics en avril 2018. Une mesure est comptabilisée dans le taux de réalisation lorsque la cible inscrite à la PMD est atteinte.

Pour chaque mesure, des indicateurs ont été déterminés afin que l'on puisse apprécier l'atteinte de la cible. Des indicateurs d'effet ou d'impact sont privilégiés lorsque le contexte s'y prête. Dans certains cas, des indicateurs de réalisation ont dû être retenus. Ainsi, certaines mesures sont considérées comme étant réalisées lorsque le travail administratif est effectué. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'adoption et du lancement d'un programme d'aide financière. D'autres mesures sont considérées comme étant réalisées uniquement lorsque leurs effets ont été mesurés. Par exemple, il pourrait s'agir de quantifier la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de l'implantation d'un programme d'aide financière.

Il est important de considérer que, lorsque la date de réalisation d'une cible n'est pas spécifiquement précisée dans le Plan d'action (ex. pourcentage de GES, taux de diminution des tarifs, etc.), celle-ci est établie à l'horizon du plan d'action, soit l'année financière 2022-2023. En outre, les cibles et horizons n'étaient pas encore établis pour certaines mesures au moment de la publication de la Politique. Ces mesures sont donc également comptabilisées à l'horizon du Plan d'action. Cela explique en partie pourquoi la cible annuelle de réalisation (51 %) est plus élevée en fin de parcours.

BILAN PMD 2019-2020		TABLEAU-SYNTHESE						
DOCUMENTS PMD	N ^{BRE} TOTAL DE MESURES	STATUT ¹					MESURES	
		C	EN	DP	I	AB	DEVANT ATTEINDRE LEUR CIBLE EN 2018-2019	DEVANT ATTEINDRE LEUR CIBLE EN 2019-2020
Politique de mobilité durable	181²	22	119	13	25	2	9	24
▪ Dimension 1	48	7	27	5	8	1	3	4
▪ Dimension 2	18	3	15	0	0	0	1	6
▪ Dimension 3	46	6	27	4	9	0	4	6
▪ Dimension 4	21	2	17	1	0	1	0	1
▪ Dimension 5	26	1	21	2	2	0	0	3
Conditions gagnantes	22	3	12	1	6	0	1	4
Mesures uniques au Plan d'action	51	4	40	1	5	1	1	2
▪ MTQ	23	3	17	1	2	0	0	1
▪ MEI	12	1	10	0	1	0	0	0
▪ MELCC	2	0	2	0	0	0	0	0
▪ MAMH	2	0	2	0	0	0	0	0
▪ TEQ	8	0	7	0	1	0	0	0
▪ MERN	4	0	2	0	1	1	1	1
Mesures des cadres d'intervention	133	18	82	12	20	1	8	22
▪ CI Transport collectif urbain	20	1	9	7	3	0	1	1
▪ CI Transport collectif régional	12	3	6	0	3	0	1	3
▪ CI Transport actif	13	2	8	1	2	0	2	5
▪ CI Transport adapté	6	2	4	0	0	0	1	2
▪ CI Transport routier des marchandises	23	6	15	0	2	0	1	8
▪ CI Sécurité routière	9	0	7	1	1	0	0	0
▪ CI Nouvelles mobilités	10	0	7	2	1	0	0	0
▪ CI Systèmes transport intelligents	8	0	2	1	5	0	0	0
▪ CI Transport aérien	9	2	5	0	1	1	0	0
▪ CI Transport maritime	12	1	9	0	2	0	0	0
▪ CI Transport ferroviaire	11	1	10	0	0	0	2	3
CIBLE ANNUELLE DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2018-2023							AU 31 MARS 2020	
2018-2019 : 5 % 2019-2020 : 18,2 % 2020-2021 : 40,9 % 2021-2022 : 49,7 % 2022-2023 : 100 %							12 %	

¹ C : Cible atteinte ; EN : En cours ; DP : Démarrage prévu en 2020-2021 ; I : Inactive (qui commencera ultérieurement au 31 mars 2020) ; A : Abandonnée.

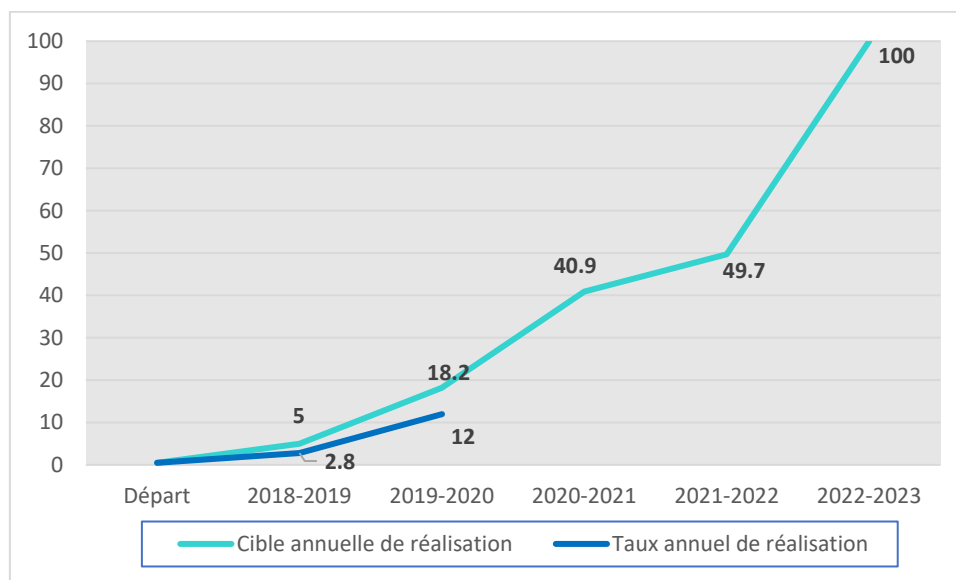
² Le nombre total de mesures uniques est 181. Trois mesures sont dupliquées et se retrouvent dans les cadres d'intervention, ce qui explique le total de 184 mesures, soit 51 mesures uniques et 133 mesures inscrites dans les cadres d'intervention.

2.1 Bilan statistique pour l'ensemble de la Politique

En date du 31 mars 2020, après deux ans de mise en œuvre, les cibles établies pour les 181 mesures présentées au Plan d'action et dans les cadres d'intervention sont atteintes dans une proportion de 12 % (22), tandis que 66 % (119) des mesures sont en cours de mise en œuvre, 13 % (24) ne sont pas encore démarrées (sont inactives) et 1 % (2) ont été abandonnées.

Selon le taux de réalisation annuel établi en fonction des cibles pour chaque mesure de la PMD, il était prévu que 18,2 % des mesures auraient atteint leur cible au 31 mars 2020 (graphique 1).

Graphique 1 : Taux d'atteinte des cibles établies pour chaque mesure de la PMD



En 2019-2020, le taux de réalisation annuel (12 %) est en deçà de la cible prévue (18 %). Cet écart s'explique en partie par un ralentissement attribuable au changement de gouvernement dans la première année de mise en œuvre. D'autres facteurs expliquent également les écarts observés, y compris notamment des délais supplémentaires constatés dans la réalisation de certaines mesures. Pour le 31 mars 2021, la cible de réalisation des mesures du Plan d'action et des cadres d'intervention est établie à 40,9 %. Ce sont donc 28,9 % (51) des mesures qui devront atteindre leur cible à cette date pour que le taux de réalisation prévu soit obtenu.

2.2 Bilan pour les mesures uniques au Plan d'action

Pour les 51 mesures uniques au Plan d'action, c'est-à-dire celles qui ne se retrouvent pas dans les cadres d'intervention, dont presque la moitié est sous la responsabilité directe du ministère des Transports du Québec (MTQ), la réalisation est bien amorcée ; 7,8 % (4) des mesures ont atteint leur cible, 78,4 % (40) sont en cours de mise en œuvre et 10 % (5) sont inactives.

2.3 Bilan pour les mesures prévues aux cadres d'intervention

Pour les mesures inscrites dans les cadres d'intervention, presque toutes sous la responsabilité directe du MTQ, la mise en œuvre est aussi bien amorcée ; 13 % (18) des mesures ont atteint leur cible, 62 % (82) sont en cours de mise en œuvre et un peu plus de 9 % (12) sont inactives.

2.4 Bilan synthèse et faits saillants de la deuxième année 2019-2020

Depuis le 31 mars 2019, plusieurs actions ont été entreprises afin que se poursuive la mise en œuvre du Plan d'action de la PMD. Diverses initiatives ont été mises en place et se sont opérationnalisées.

Pour bien rendre compte de l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année, il importe de considérer, en plus du taux de réalisation atteint au 31 mars 2020 (12 %), les mesures dont la mise en œuvre a été amorcée depuis le lancement de la Politique. À ce titre, le bilan présente les résultats obtenus et énumère les initiatives entreprises pendant la deuxième année de mise en œuvre de la PMD, ce qui rend compte plus justement du chemin parcouru et des efforts déployés à ce jour par le MTQ et l'ensemble de ses partenaires.

Selon le taux de réalisation, les cibles associées à 11 mesures supplémentaires (6,16 %) ont été atteintes au cours de l'an 2, soit en 2019-2020.

Tableau 1 : Mesures de la PMD ayant atteint leur cible de 2018 à 2020

Mesure	Indicateur	Cible	Source
Explore Québec (anciennement nommé Découvrons notre Québec)	Mise en œuvre	Mesure mise en œuvre d'ici 2023	Mesure 3 : CI transport aérien
Renouveler et bonifier le Programme d'aide à l'intégration modale	Mise en œuvre du Programme d'aide à l'intégration modale	Programme renouvelé en 2018	Mesure 1 : CI transport ferroviaire
Mettre à jour le <i>Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier</i>	Règlement modifié	Règlement modifié en vigueur en 2019	Mesure 18 : CI routier marchandises
Création d'une table de concertation socio-économique	Création de la table	Table mise sur pied en 2019	Mesure 9 : CI routier marchandises
Soutien aux municipalités dans l'adaptation des infrastructures de transport en milieu urbanisé au profit des transports actifs	Programme mis en application	Programme bonifié en 2021	Mesure 9 : CI transport actif
Soutenir l'interconnexion des services de transports collectifs régionaux	Nombre de projets	10 projets d'ici 2023	Mesure 4 : CI transport collectif régional

Mesure	Indicateur	Cible	Source
Revoir les modalités des programmes en transport adapté	Rapport déposé	Rapport d'évaluation déposé en 2019	Mesure 2 : CI transport adapté
Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte et en étendre la portée aux réseaux cyclables régionaux se qualifiant à un standard minimal (Véloce III)	Programme révisé en vigueur	Programme révisé en vigueur pour 2019	Mesure 13 : CI transport actif
Étude sur la visibilité des conducteurs de véhicules lourds et mise en œuvre des solutions proposées, le cas échéant	Diffusion d'un guide des bonnes pratiques	Réaliser et diffuser un guide des bonnes pratiques pour l'installation et l'utilisation des miroirs antévisieurs en 2019	Mesure 7 : CI routier marchandises
Forum annuel sur les transports et la mobilité	Lancement du forum	2019	Plan d'action
Appui à des projets d'innovation industrielle	Aide financière accordée aux projets	5 M\$ d'ici 2020	Plan d'action
Augmenter le soutien financier du gouvernement en transport adapté : a. Programme de subvention au transport adapté (PSTA) b. Programme d'adaptation de véhicules pour les personnes handicapées (PAV) c. Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles (PSVCA)	Programmes bonifiés	Programmes bonifiés en 2018	Mesure 1 : CI transport adapté
Concevoir et adopter un nouveau programme d'aide à l'exploitation pour le maintien, le développement et l'amélioration des services	Adoption et mise en œuvre du programme	Programme adopté en 2018	Mesure 14 : CI transport collectif urbain
Établir une enveloppe pluriannuelle pour le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	Modification des modalités du PADTC	Modalités bonifiées à partir de 2018	Mesure 12 : CI transport collectif régional

Mesure	Indicateur	Cible	Source
Création d'un canal de communication spécifique au transport aérien avec le gouvernement fédéral	Canal de communication établi avec le gouvernement fédéral	Mise en place du canal de communication d'ici 2023	Mesure 8 : CI transport aérien
Revoir l'encadrement de la circulation des véhicules agricoles	État de situation réalisé	Rapport d'opportunité disponible en 2019	Mesure 17 : CI routier marchandises
Bonification du budget alloué au transport collectif régional	Augmentation du budget alloué au transport régional	Budget bonifié en 2019	Mesure 10 : CI transport collectif régional
Mise en œuvre d'un programme de soutien pour contrer la pénurie de main-d'œuvre	Programme défini et autorisé	Programme d'assistance financière disponible en 2019	Mesure 19 : CI routier marchandises
Mise en œuvre du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures maritimes (PSIITM), volets 1 et 2	Sommes investies en 2018-2020	88 M\$ en 2023	Mesure 1 : CI transport maritime
Mise en œuvre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL)	Augmentation des dépenses municipales en entretien du réseau routier local	30 M\$ en 2023	Plan d'action
Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)	Part de la valeur des aides accordées aux municipalités pour des projets figurant à la programmation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales	80 % en 2023	Plan d'action
Programme d'aide Écocamionnage	% de réduction annuelle de CO ₂	Réduction de 325 000 tonnes de CO ₂ équivalent à l'horizon de 2020	Mesure 21 : CI routier marchandises

Par ailleurs, plusieurs initiatives et actions importantes ont été accomplies au cours de l'année pour assurer la mise en œuvre de la PMD. En voici un survol.

Mesures uniques au Plan d'action général

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

- Tenue du premier forum annuel de la PMD, un événement qui a réuni près de 130 acteurs de la mobilité durable le 6 septembre 2020 à Montréal et au cours duquel le bilan de la première année de mise en œuvre de la PMD a été dressé ;
- Réalisation d'une tournée régionale de consultation par l'adjoint parlementaire du ministre des Transports et député de Beauharnois, M. Claude Reid, dans le cadre du Chantier sur le financement de la mobilité. Cette démarche a donné lieu à des échanges avec les 240 principaux partenaires en transport sur les enjeux relatifs au financement de la mobilité au Québec. Toutes les régions du Québec ont été couvertes lors des 17 rencontres tenues du 4 septembre au 28 octobre 2019 réunissant 240 partenaires;
- En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et en concertation avec le milieu municipal, poursuite des travaux d'élaboration d'un programme de financement pour l'élaboration des plans de mobilité durable intégrée (PMDI). Quatre rencontres de travail ont eu lieu en 2019-2020 ;
- Octroi d'une aide financière de 375 000 \$ à l'organisme Vivre en ville pour les années financières 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir la rédaction d'un guide d'élaboration des PMDI. Les travaux sont en cours et seront terminés en 2020-2021 ;
- Démarrage des travaux de réalisation du réseau de transport multimodal en soutien au commerce extérieur, dont le premier jalon consiste en l'identification des pôles économiques exportateurs ;
- Poursuite de l'élaboration de la Stratégie de collecte de données et de la réalisation de ses mesures phares inscrites dans le Plan d'action : collecte de données sur le transport modal ainsi que sur l'usage du réseau et des services, travaux visant la réalisation d'une enquête origine-destination nationale, octroi d'un contrat pour une étude de faisabilité d'une enquête sur le transport interurbain des marchandises par camion ;
- Dépôt du premier rapport d'étape dans le cadre de la recherche sur la mobilité interurbaine à la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal ;
- Poursuite des opérations prévues au Programme de soutien à la modernisation du taxi 2018-2023, à la suite de sa mise en place en 2019. Modernisation de l'industrie du taxi : 402,2 M\$ ont été transmis dans le cadre du Programme d'indemnisation des titulaires d'un permis de propriétaire de taxi. Sur l'ensemble des permis admissibles, 98 % ont été traités par le Ministère au 31 mars 2020 ;
- Poursuite des travaux visant à améliorer le processus de planification intégrée des interventions en transport. Plusieurs démarches sont en cours visant notamment à proposer l'ajout de critères de mobilité durable au processus de programmation des interventions sur le réseau routier et le cadre de gestion des investissements en transport collectif fait l'objet d'une révision ;
- Mise en œuvre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), entraînant une augmentation des dépenses en entretien du réseau local et l'atteinte la cible fixée à 30 M\$, initialement fixée pour 2023 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'aide à la réhabilitation du réseau routier local (RRRL). Près de 90 % de la part des valeurs des aides accordées aux municipalités font partie d'un projet inscrit à un plan d'intervention en infrastructures routières locales ;
- Début des travaux d'élaboration d'un programme de sensibilisation à la mobilité durable ;
- Préparation du deuxième forum annuel de la PMD.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

- Octroi de subventions totalisant 1,13 M\$ afin d'appuyer quatre projets d'une valeur totale de 2,26 M\$ dans le cadre de l'appel à projets de démonstration et de vitrine technologique 2019-2020. Ces projets feront la démonstration de solutions pour améliorer le covoiturage, les services publics municipaux et le transport en commun ;
- Poursuite du programme Innovation (PI) ; deux nouveaux projets ont été soutenus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Le PI, volet 1 est dorénavant administré par Investissement Québec, qui agit à titre de mandataire du gouvernement du Québec ;
- Attribution de trois aides financières totalisant 20 M\$ dans le cadre des projets mobilisateurs en électrification des transports, soit :
 - Une aide financière pour la conception de quatre véhicules lourds 100 % électriques : deux pour le transport de personnes et deux pour le transport de marchandises. Ce projet est mené par la Compagnie électrique Lion, Dana TM4, Centum Adetel Transportation Solution et AddÉnergie. Deux des quatre prototypes ont fait l'objet d'une annonce, soit un autobus pour le transport adapté et un camion électrique de classe 8 ;
 - Une aide financière pour la mise au point de sept véhicules lourds électriques de spécialité, soit deux camions nacelles, une ambulance, un camion réfrigéré, un camion sec de transport de marchandises, un camion de matières résiduelles et un camion outils. Ce projet est mené par la Compagnie électrique Lion, Posi-plus, Demers manufacturier d'ambulances, Maxi-métal, Fourgons Transit, Boivin Évolution et Systèmes PRAN ;
 - Une aide financière pour la conception d'un camion hybride branchable au gaz naturel, d'une motorisation électrique pour essieux et d'une borne de recharge rapide. Ce projet est mené par Dana TM4, Elmec, Simard Suspensions et LTS Marine.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

- Poursuite de l'application de la norme VZE, en vigueur depuis le 11 janvier 2018, par la publication de la liste des véhicules admissibles à des crédits dans la *Gazette officielle* et sur le site internet du MELCC, l'octroi de crédits VZE et VFE aux constructeurs automobiles, l'approbation des échanges de crédits entre les constructeurs et la reddition de comptes des constructeurs automobiles pour l'année (modèles 2018). L'ensemble des constructeurs automobiles assujettis ont respecté les exigences réglementaires de la première période de conformité, qui s'est terminée le 1^{er} septembre 2019 ;
- Production des rapports d'analyse des résultats des sondages et de l'enquête sur la mobilité durable dans les édifices gouvernementaux (pôles d'emploi) ainsi que sur les habitudes en transport et déplacements domicile-travail des employés de l'État réalisés pour le MELCC par l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec en 2018. Cet exercice d'envergure a conduit à la création de 20 pôles de déplacements répartis sur l'ensemble du territoire qui sont appelés à adopter un plan de mobilité durable à l'intérieur duquel le télétravail occupera une place importante.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

- Poursuite des travaux dans le cadre du projet de règlement sur la teneur minimale en carburants renouvelables dans l'essence et le carburant diesel ;
- Élaboration d'un cadre normatif pour le soutien à l'installation de stations de gaz naturel – Route bleue (Énergir).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- Lancement du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) et tenue d'un premier appel à projets ;
- Contribution aux travaux d'élaboration du Programme d'aide financière pour l'élaboration des plans de mobilité durable intégrée (PMDI) afin, notamment, de concevoir des outils d'accompagnement.

Transition énergétique Québec (TEQ)

- Poursuite du programme Roulez vert (volets véhicules neufs et d'occasion, recharge à domicile et recharge au travail) : augmentation de la participation de 56 % par rapport à 2018-2019, ce qui représente près de 200 M\$ d'aides financières ;
- Lancement du programme Transportez vert afin de soutenir les gestionnaires de parcs de véhicules routiers. Le programme offre de l'aide financière pour de l'accompagnement en gestion de l'énergie, en acquisition de technologies et en formation en écoconduite ;
- Lancement du volet Recharge en multilogement dans le cadre du programme Roulez vert, lequel offre des aides financières pour l'acquisition, la location et l'installation d'une ou de plusieurs bornes de recharge de 240 volts pour multilogement. Le remboursement peut atteindre 5 000 \$ par borne ;
- Lancement du projet pilote de recharge de parcs de véhicules sous la forme d'un appel à projets afin de documenter l'utilisation et les impacts de la recharge dans le contexte d'un parc de véhicules électriques. Plusieurs projets pertinents ont été présentés ;
- Réalisation de trois études dans le cadre de la poursuite des activités du Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable.

Cadres d'intervention

CI Transport routier actif

- Lancement du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III, volet 3, Entretien de la Route verte et de ses embranchements ;
- Lancement du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ;
- Poursuite de l'élaboration des programmes en transport actif, dont l'entrée en vigueur, rendue possible par l'adoption, par le FORT, de la loi permettant le financement des transports actifs, le 17 mars 2020. Pour l'année financière 2020 2021 :
 - Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif – Véloce III :
 - Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements,
 - Volet 2 – Conservation des infrastructures de transport actif ;
 - Programme d'aide financière au développement des vélos en libre-service ;
- Publication du guide *Aménager pour les piétons et les cyclistes*, de Vélo Québec ; le MTQ participe aux travaux d'élaboration du guide, en plus de contribuer au financement ;
- Poursuite des travaux de réflexion dans l'optique d'une révision des lois qui concernent le transport actif ;
- Mise en place d'un groupe de travail et amorce de la rédaction des documents pour l'adoption d'un cadre de gestion des projets routiers au MTQ.

CI transport collectif régional

- Financement de 12 projets pour soutenir l'interconnexion des services de transports collectifs régionaux ;
- Révision des normes du PADTC et modifications apportées en 2019 afin d'augmenter l'attractivité du transport interurbain par autobus, de favoriser la création de tables régionales de concertation et de bonifier certains aspects spécifiques à l'aide financière, notamment pour l'organisation, l'exploitation, le maintien et le développement des services, en plus de contrer l'abandon imminent d'un service et le pallier.

CI transport adapté

- Dépôt d'un rapport diagnostique au Secrétariat du Conseil du trésor dans l'optique de revoir les modalités des programmes en transport adapté ;
- Renouvellement du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) pour l'année 2019-2020 ;
- Révision de l'encadrement légal pour le transport adapté hors territoire : la documentation ayant mené à la législation actuelle a été analysée.

CI transport collectif urbain

- Mise en place d'un comité de travail afin d'améliorer le processus de planification lié au développement des modes structurants de transport en commun ;
- Mise en place d'un comité de travail et tenue d'une première rencontre afin d'élaborer des recommandations pour l'établissement de lignes directrices sur l'accessibilité universelle dans les déplacements en transports collectifs courants ;

- Établissement des cibles d'accessibilité des réseaux courants de transport collectif : 8 plans des AOT sur 26 sont désormais assortis de cibles ;
- Mise en place d'un groupe de travail pour la révision du Cadre de gestion des investissements en transport collectif dans le but d'améliorer le processus de planification intégrée des interventions en transport.

CI nouvelles mobilités

- Poursuite des travaux visant l'élaboration d'un programme sur les nouvelles mobilités qui permet la mise en œuvre de plusieurs mesures du cadre d'intervention, telles que l'implantation de systèmes intégrés (*Mobility as a Service* [MAAS]), le transport à la demande, la mobilité partagée et les services d'autopartage électrique ;
- Poursuite des travaux visant l'élaboration d'une mesure de soutien à la mise en œuvre de projets collaboratifs de livraison partagée et électrique ;
- Soutien de deux projets pilotes visant à tester les véhicules autonomes électriques à Montréal.

CI Transport aérien

- Lancement du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales en juillet 2019 (2 M\$ accordés en 2019-2020) ;
- Mise en place du programme Explore Québec, anciennement nommé Découvrons notre Québec, par le ministère du Tourisme ;
- Poursuite du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) en vigueur (45 M\$ accordés depuis juillet 2018, dont 21,3 M\$ en 2019-2020) ;
- Poursuite du Programme de réduction de tarifs aériens (PRTA) en vigueur (5,8 M\$ versé en 2019-2020) ;
- Poursuite du Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF).

CI Transport maritime

- Atteinte de la cible d'investissement de 88 M\$ dans les volets 1 et 2 ainsi que de la cible d'investissement de 1 M\$ dans le volet 3 du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM) ;
- Octroi d'un mandat à la firme de consultants CPCS pour la réalisation d'une étude sur les perspectives de compétitivité et de croissance à long terme du transport international des marchandises sur le Saint-Laurent et le développement du réseau portuaire commercial du Québec ;
- Octroi d'un financement à 69 navigants dans le cadre du Programme d'aide financière au perfectionnement des marins (PAFPM) pour 76 demandes de subvention autorisées en 2019-2020 ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à promouvoir le Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) ainsi que le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF) afin de recevoir davantage de demandes d'aide financière. Participation aux travaux en vue du renouvellement des programmes, qui prennent fin le 31 décembre 2020 ;
- Soutien à la protection des mammifères marins et autres ressources fauniques et floristiques : trois rencontres du Comité de concertation Navigation ont été tenues.

CI Transport ferroviaire

- Tenue du Sommet sur le transport ferroviaire le 9 décembre 2019 ; plus de 250 partenaires de l'industrie ferroviaire y ont pris part.
- Lancement du Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale (PSITFIM) ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à promouvoir le Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) ainsi que le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF) afin de recevoir davantage de demandes d'aide financière. Participation aux travaux en vue du renouvellement des programmes, qui prennent fin le 31 décembre 2020 ;
- Poursuite des travaux pour la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie (CFG) et du chemin de fer Québec Central (CFQC) :
 - CFG (de Matapédia à Gaspé)
 - Pour le tronçon entre Matapédia et Caplan, les travaux sont en cours depuis 2019 pour la construction de deux nouvelles structures au-dessus de la rivière Cascapédia ;
 - En plus du projet majeur de réhabilitation, le ministère des Transports s'assure de la continuité du service ferroviaire par la réalisation de nombreux travaux de maintien des actifs sur l'ensemble du réseau ;
 - CFQC (de Charny à Vallée-Jonction)
 - De nombreux travaux sur le tronçon entre Charny et Vallée-Jonction (rive est de la rivière Chaudière), dont la réhabilitation de ponts, des travaux de voie et de passages à niveau ;
- Rehaussement du système d'exploitation FER : planification des travaux et identification des besoins ;
- Mise en œuvre rapide et intégrée aux systèmes de transport existants du Réseau express métropolitain de CDPQ Infra ; tenue d'une rencontre de transfert d'expertises.

CI Systèmes de transport intelligents

- Mise en place d'un cadre organisationnel en STI basé sur le concept de gestion de programme en ressources informationnelles du Project Management Institute (PMI) ;
- Élaboration d'une charte de programme dans laquelle s'inscrivent les mesures du cadre d'intervention en STI.

CI Sécurité routière

- Dépôt d'un projet de loi pour améliorer le bilan de sécurité pour les véhicules hors route ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023 ;
- Réalisation de deux projets permettant l'essai de véhicules autonomes dans l'optique d'adapter les interventions légales et réglementaires ;
- Mise en place d'un projet pilote pour les trottinettes électriques en location libre-service ;
- Déploiement d'un total de 54 appareils de radar photo sur une cible de 100 pour 2023.

CI Transport routier des marchandises

- Lancement du programme de soutien aux initiatives visant à contrer la pénurie de main-d'œuvre avec un premier appel de projets ;
- Diffusion du *Guide sur la visibilité des conducteurs de véhicules lourds* ;
- Mise à jour du *Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier* en vigueur ;
- Création d'une table de concertation socioéconomique afin d'entretenir un dialogue entre le gouvernement et l'industrie sur la compétitivité des entreprises et les enjeux socioéconomiques du camionnage ;
- Atteinte de la cible de 325 000 tonnes de CO₂ à l'horizon 2020 par l'entremise du programme Écocamionnage ;
- Poursuite des travaux de révision de certains règlements et d'une politique :
 - Politique de circulation des véhicules lourds : début des consultations des intervenants municipaux pour sa révision,
 - Règlement sur les normes de charges et dimensions,
 - Règlement sur le permis spécial de circulation,
 - Encadrement du camionnage en vrac : en collaboration avec l'industrie, un mandat a été confié à une firme spécialisée afin qu'elle réalise une étude économique visant à mettre à jour et à moderniser les recueils de tarifs de camionnage en vrac du Ministère.

Autres actions

- Activités de sensibilisation en lien avec la Politique de mobilité durable (PMD) :
 - Présentation de la PMD au Congrès mondial de la route, à Abu Dhabi,
 - Présentation de la PMD au Salon des technologies environnementales du Québec 2020,
 - Présentation de la PMD à Halifax dans le cadre de l'ATC,
 - Présentation et promotion de la PMD à l'AQTR (kiosque) ;
- Poursuite des activités du comité de suivi de la PMD ; dix rencontres ont eu lieu au cours de l'année ;
- Poursuite des activités du comité interministériel, deux rencontres ont eu lieu au cours de l'année.

3. Cibles globales 2030

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable (PMD), le gouvernement du Québec s'est fixé dix cibles globales et ambitieuses afin d'indiquer la marche à suivre pour mettre en œuvre une mobilité durable, c'est-à-dire une mobilité au service des citoyennes et des citoyens, une mobilité à plus faible empreinte carbone, ainsi qu'une mobilité à l'appui d'une économie plus forte.

Définir un indicateur et une méthodologie rigoureuse permettant d'assurer le suivi de chacune des cibles figurait parmi les priorités de la première année de mise en œuvre. Pour chacune des cibles, à l'exception de la neuvième cible³, une fiche méthodologique exposant en détail les données requises, les sources des données, les limites, les méthodes de calcul, ainsi que la fréquence de mise à jour de l'indicateur a été élaborée. Des ajustements périodiques pourront être apportés à ces fiches au cours des années à venir afin de parfaire les méthodes et améliorer les processus de collecte de données.

Les cibles ont été mises à jour en fonction de la disponibilité des données et de la fréquence de mise à jour prévue. Puisque plusieurs des indicateurs s'appuient sur des données provenant de sources dont la périodicité n'est pas annuelle, par exemple les données de l'enquête origine-destination ou du recensement de Statistique Canada, tous les indicateurs n'ont pu être mis à jour au 31 mars 2020.

Fréquence prévue de mise à jour des indicateurs des cibles

Cible	Fréquence de mise à jour	Prochaine mise à jour prévue	Cible	Fréquence de mise à jour	Prochaine mise à jour prévue
1	Annuelle	2021	6	Annuelle	2021
2	5 ans	2023	7	2 ans	2022
3	Annuelle	2021	8	Annuelle	2021
4	5 ans	2023	9	À déterminer	À déterminer
5	Annuelle	2021	10	2 ans	2022

³ Les travaux visant à établir un indicateur adéquat pour la cible 9, Réduction des coûts associés à la congestion pour les entreprises dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, ne sont pas encore terminés et se poursuivent.

Le tableau de bord ci-dessous présente le niveau d'atteinte des cibles de la PMD au 31 mars 2020.

1. UNE MOBILITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

Cible 1 – 70 % de la population québécoise a accès à au moins quatre services de mobilité durable

Figure 1 : Services de mobilité durable accessibles

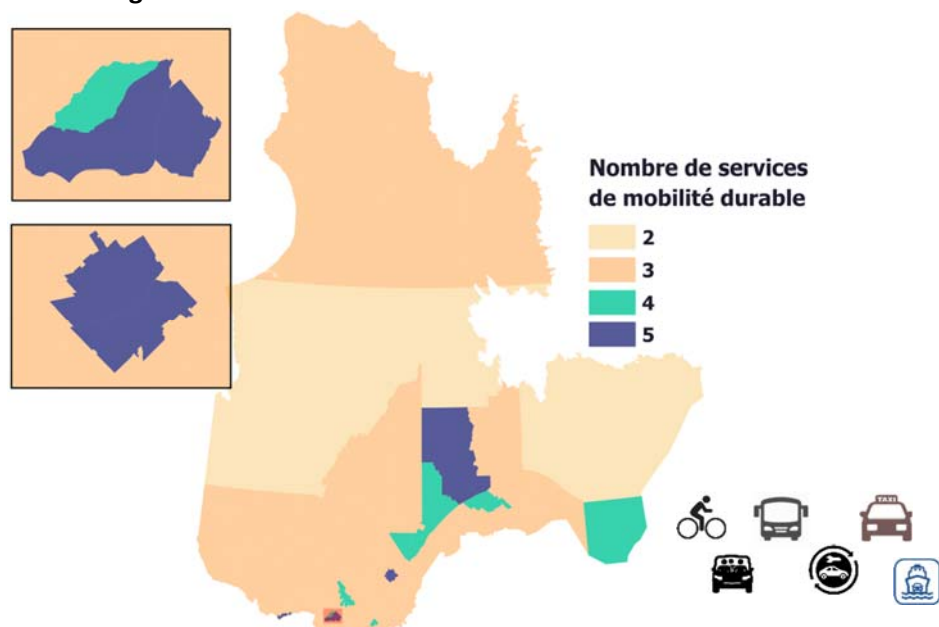
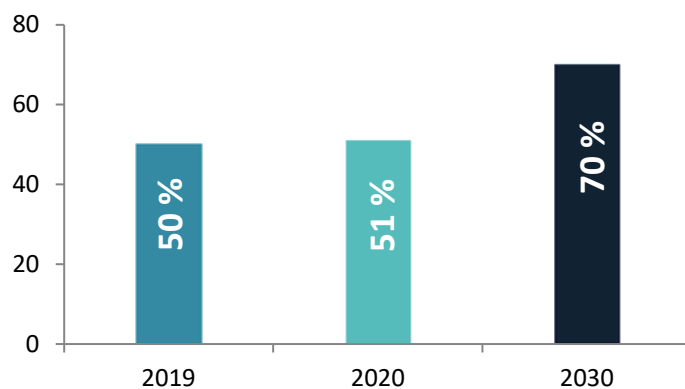


Figure 2 : Pourcentage de la population ayant accès à quatre services de mobilité durable et plus



Cible 2 – Réduction de 20 % du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail

Figure 3 : Temps moyen pour se rendre au travail (en minutes)

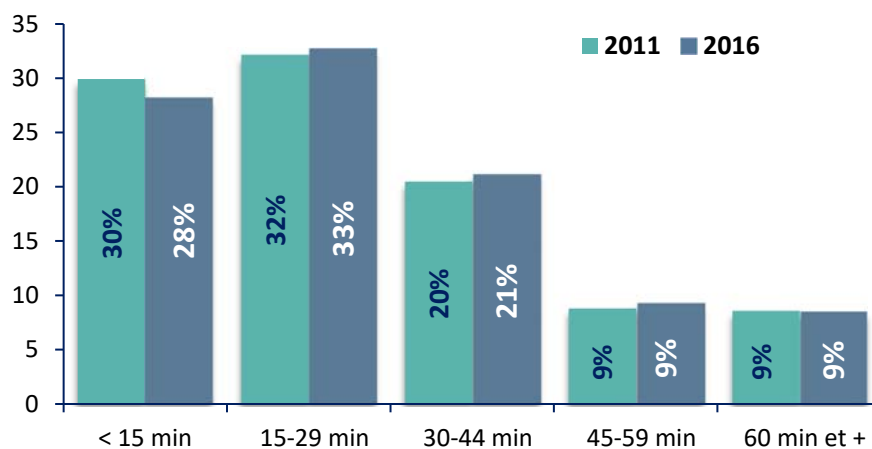
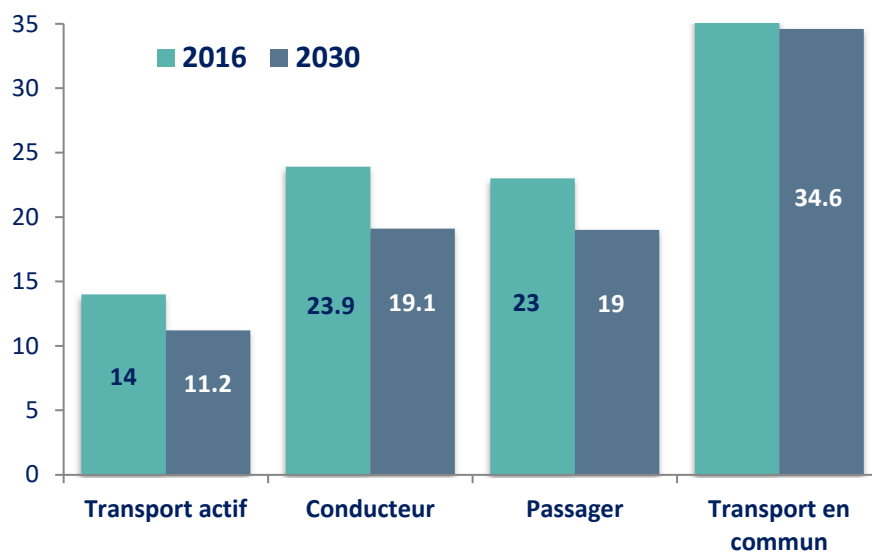
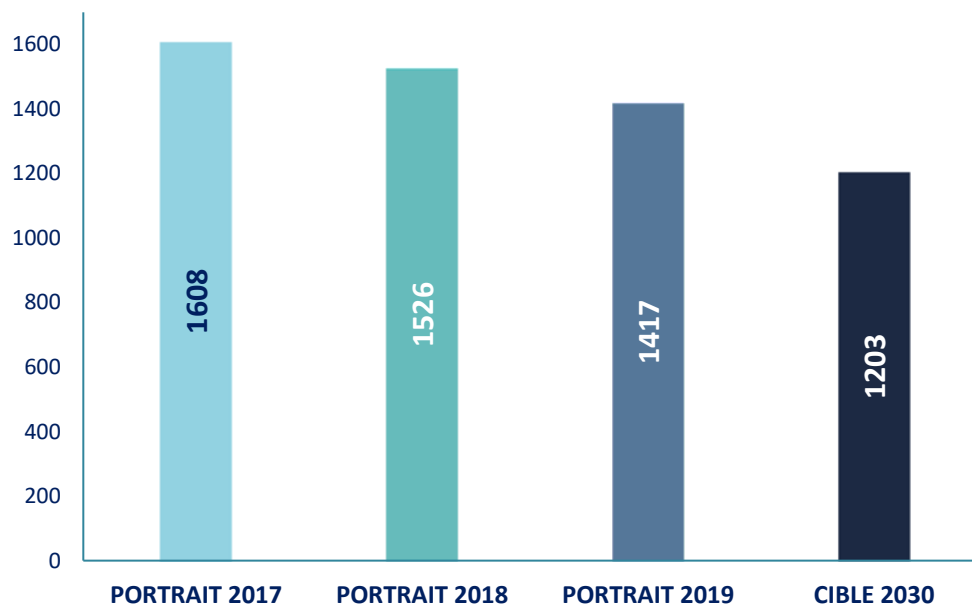


Figure 4 : Temps moyen pour se rendre au travail par mode de transport (en minutes)



Cible 3 – Réduction de 25 % du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017

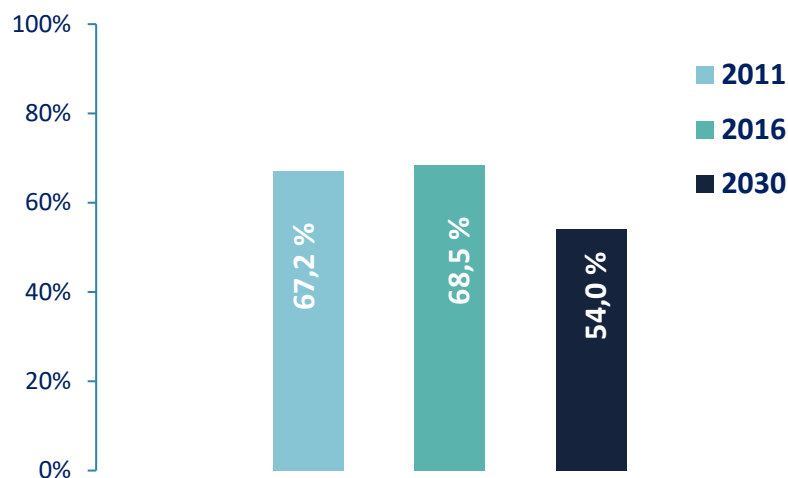
Figure 5 : Nombre d'accidents mortels et avec blessés graves⁴



2. UNE MOBILITÉ À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE

Cible 4 – Diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en voiture en solo à l'échelle nationale

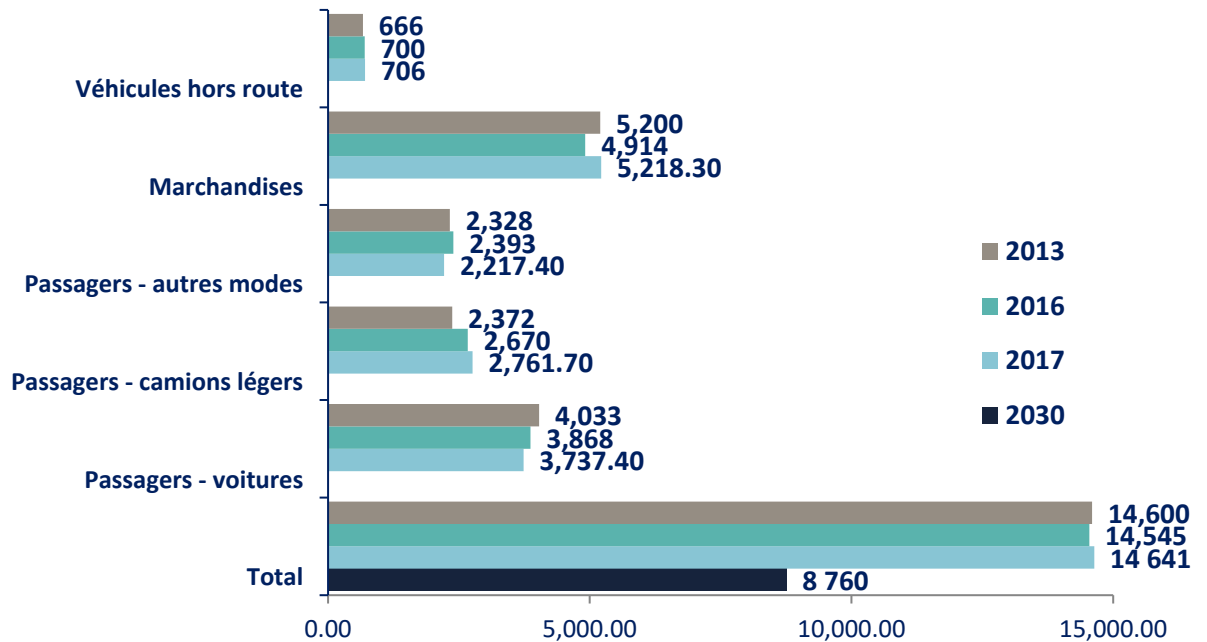
Figure 6 : Réduction des déplacements en voiture en solo



⁴ Les statistiques peuvent être revues jusqu'à trois années rétroactivement en raison des ajustements apportés par la SAAQ au bilan des accidents. Cela explique la variation de 1 605 à 1 608 pour l'année 2017 entre le bilan 2018-2019 et celui de 2019-2020.

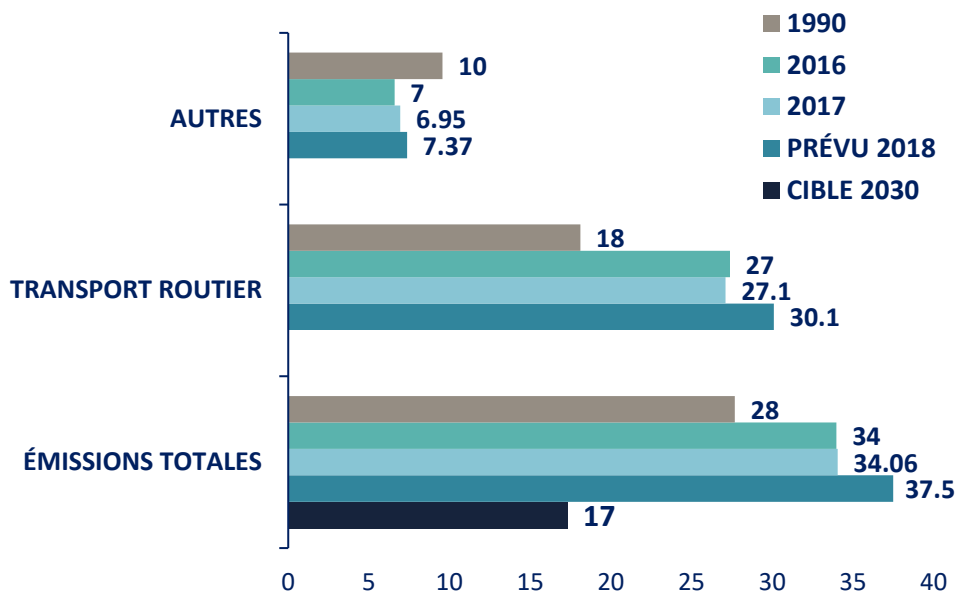
Cible 5 – Réduction de 40 % de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013

Figure 7 : Consommation de pétrole en transport par les Québécois (millions de litres).



Cible 6 – Réduction de 37,5 % des émissions de GES dans le secteur des transports sous le niveau de 1990

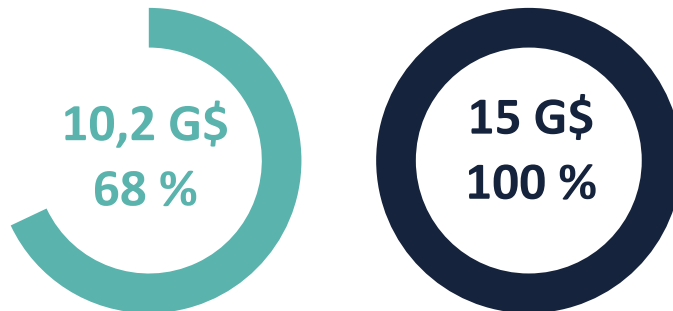
Figure 8 : Émissions québécoises de GES en transport (en Mt CO₂ Éq. 1990)



3. UNE MOBILITÉ À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE

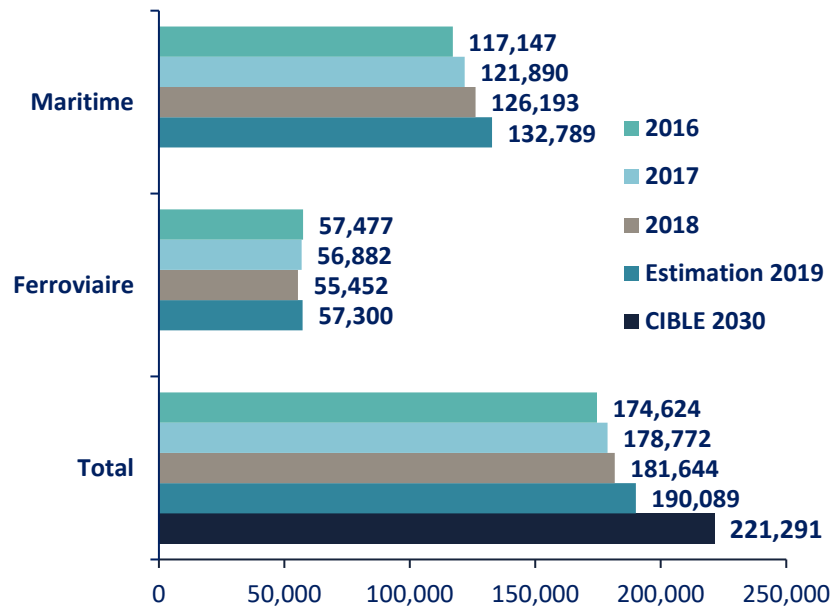
Cible 7 – 15 G\$ de ventes annuelles pour le secteur québécois des équipements de transport terrestre

Figure 9 : Ventes annuelles pour le secteur québécois des équipements de transport terrestre
 État en 2016-2017 Cible en 2030



Cible 8 – Augmentation de 25 % des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

Figure 10 : Augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (en milliers de tonnes)



Cible 10 – Réduction de 20 % des dépenses brutes des ménages allouées au transport (en dollars constants de 2017)

Figure 11 : Dépenses brutes des ménages québécois allouées au transport (en dollars constants de 2017)

État en 2017-2018



Cible en 2030



4. Appréciation globale de l'an 2019-2020

De façon globale, l'année 2019-2020 de la mise en œuvre du Plan d'action de la PMD a été marquée par l'intensification des efforts engagés au cours de la première année de mise en œuvre et a permis de faire progresser les travaux de réalisation des différentes mesures. Bien que le taux de réalisation des mesures n'ait pas réussi à atteindre la cible prévue pour 2019-2020, plusieurs étapes charnières ont été franchies pour le déploiement des principales mesures structurantes, ce qui devrait générer un effet de levier concourant à l'atteinte des cibles de plusieurs mesures en 2020-2021.

Afin de favoriser l'arrimage et la cohérence des actions gouvernementales dans la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable, un comité interministériel composé de représentants des ministères et organismes concernés a été formé. Ce comité jouera un rôle clé dans la coordination des actions gouvernementales en matière de mobilité et contribuera à alimenter les réflexions dans le cadre d'initiatives gouvernementales connexes qui ont des liens avec la mobilité, comme la lutte aux changements climatiques.

Le Comité de suivi de la Politique de mobilité durable, composé de représentants de la société civile, a également poursuivi ses travaux au cours de la dernière année. Le ministère des Transports du Québec tient à souligner l'engagement des membres de ce comité dans la mise en œuvre de la Politique et de son plan d'action. L'apport de ce comité a été déterminant dans le succès du premier forum de la Politique de mobilité durable. Cet événement a en effet réuni près de 130 personnes à Montréal, le 6 septembre 2019. Il a permis de dresser le bilan de la première année de mise en œuvre de la Politique et de préserver les liens entre le gouvernement et les forces vives de la société civile, soit les acteurs clés de la mobilité durable.

Pour la troisième année de mise en œuvre, la poursuite du déploiement de la Politique de mobilité durable présente toujours d'importants défis. D'une part, le contexte changeant et inédit auquel nous sommes tous confrontés en raison de la crise liée à la COVID-19 entraîne déjà des répercussions sur le travail de tous les acteurs et aura une incidence sur les résultats de la prochaine année. D'autre part, la prochaine année est susceptible d'offrir plusieurs avenues d'avancement vers l'atteinte des cibles de la Politique, que ce soit pour l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques (Plan pour une économie verte [PEV]) ou pour l'établissement de mesures visant à relancer l'économie québécoise. Ces défis mettent en évidence le fait que, plus que jamais, la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils proviennent de l'appareil gouvernemental, du milieu municipal ou de la société civile, constituent des conditions indispensables à l'atteinte des cibles ambitieuses fixées pour l'horizon 2030.

